



## LES 10 MESURES PHARES DU PNNS

1

**Promouvoir les nouvelles recommandations nutritionnelles :** permettre à tous les français de connaître les bons réflexes alimentaires et activité physique pour leur santé en actualisant, dès 2019, le site manger-bouger et la fabrique à menu pour faciliter la mise en œuvre pour tous des nouvelles recommandations alimentaires, activité physique et sédentarité.

2

**Augmenter les fibres, réduire les quantités de sel, sucres, gras dans les aliments de consommation courante par un engagement ferme des acteurs économiques des 2020 et promouvoir le Nutri-Score, en visant à le rendre obligatoire au niveau européen,** afin d'améliorer la qualité nutritionnelle de tous les aliments transformés en favorisant les démarches volontaires des professionnels.

3

**Réduire la consommation de sel de 30% d'ici 2025** (engagement de la France auprès de l'OMS). Pour le pain, qui représente de l'ordre de 25% de l'apport en sel quotidien des français, une réflexion sera engagée dès 2019 avec les professionnels afin de déterminer le taux cible et les actions à conduire pour y parvenir.

4

**Protéger les enfants et les adolescents d'une exposition à la publicité pour des aliments et boissons non recommandés :** Encourager la mise en place de codes de conduite en s'appuyant sur les nouvelles dispositions européennes sur les services de médias audiovisuels.

5

**Permettre à tous de bénéficier d'une restauration collective de qualité en toute transparence** : assurer la montée en gamme de la restauration collective par un approvisionnement de 50% de produits bio, durables et de qualité d'ici 2022 et promouvoir le Nutri-Score dans ce secteur.

6

**Étendre l'éducation à l'alimentation de la maternelle au lycée** : des outils pédagogiques pour l'éducation à l'alimentation seront mis à disposition en 2019 pour couvrir tous les âges tels qu'un vadémécum et une boîte à outils éducative sur le portail « alimentation » du site internet Eduscol et déploiement des classes du goût.

7

**Développer la pratique d'Activité Physique Adaptée pour les personnes atteintes de maladies chroniques**, et étudier la possibilité d'élargir le dispositif APA aux patients atteints de maladies chroniques hors ALD présentant des facteurs de risque (hypertension artérielle, obésité, etc.).

8

**Renforcer la prescription d'Activité Physique Adaptée par les médecins** : d'ici à 2020, mise à disposition des médecins d'outils en appui à la prescription et à la décision médicale.

9

**Veiller à l'alimentation de nos aînés** : prévenir la dénutrition en sensibilisant le grand public et les professionnels de santé et du secteur social en mettant en place chaque année « une semaine nationale de la dénutrition ».

10

**Promouvoir et partager au niveau national les actions locales innovantes, sources de créativité** : dans chaque département, d'ici 2023, ces initiatives seront valorisées dans le cadre des chartes « collectivités et entreprises actives du PNNS » et un colloque annuel sera organisé.